



Séance publique du 01 avril 2026

Date de l'annonce publique et de la convocation des conseillers : 25.03.2026

M. Rasqué, bourgmestre, M. Kim Müller, échevin et Mme Glodé, échevine ;
Mme Camusel, M. Kolbet, M. Aguilera, M. Reckel et M. Gereke, conseillers ;

Mme Kaspar, secrétaire

Absent(e) / excusé(e) : Claude Schmit
Votant par procuration : Claude Schmit (Mandataire : Henri Rasqué)

Le conseil communal décide :

d'ajouter un point à l'ordre du jour, « Approbation d'une modification budgétaire. »

1. Présentation du « Club Atertdall » par Mme Chantal Back et M. Tom Dugandzic

2. Unanimentement

d'approuver le « règlement d'ordre interne de la maison relais - Version avril 2026 - d'Eil » et d'abroger le « règlement d'ordre interne de la maison relais du 19 mars 2026 » avec effet au jour d'entrée en vigueur du règlement dont approbation, le 15 avril 2026.

3. Unanimentement

de modifier le budget extraordinaire 2026 comme suit : le crédit spécial de 150.000,00€ est porté au budget de l'exercice 2026 sous l'article 4/630/211000/20010 des dépenses extraordinaires « Etude concernant le débit des forages communaux » et de soumettre la présente à l'autorité supérieure.

4. Unanimentement

- D'approuver le devis de 50.000,00 € pour l'installation de clôtures pare-balles pour le terrain de football, article 4/821/223600/26006.
- D'approuver le devis de 80.000,00 € pour installation d'une tribune debout le long du terrain de football, article 4/821/22131/26007.

5. Unanimentement

de confirmer le règlement de circulation ayant trait à la circulation routière en vue de la livraison de pièces des éoliennes à Roodt, à partir du 27 mars 2026 jusqu'au 17 avril 2026.

6. Unanimentement

- d'allouer les subsides ci-après aux sociétés de la commune pour l'exercice 2025 :

Dësch-Tennis Ell	3.000,00 €
Sporting Club Ell	3.000,00 €
Musik Gemeng Ell	5.000,00 €
Chorale Ell-Roodt-Lannen	1.000,00 €
Club des Jeunes Ell	1000,00 €
Club des Jeunes Colpach	1000,00 €
Enrôlés de Force	1000,00 €
Syndicat d'Initiative de la commune	1000,00 €
ELLteren	1000,00 €
Oldtimergecken Roodt (Ell)	1000,00 €
Ënnert de Rieder	1000,00 €
Amicale vun de Pompjeeën vum Centre d'incendie et de secours vun Ell Asbl	1000,00 €

Le subside jeunes peut être accordé aux associations communales affiliées auprès d'une fédération sportive agréée, afin de récompenser les clubs offrant un encadrement de Qualité aux jeunes sportifs de moins de 16 ans. Cet apport financier se base intégralement sur le montant du subside Qualité+ alloué par le Ministère des Sports. Un subside de 25% du montant du subside Qualité+, avec un plafond de 5.000.-€, peut être attribué à l'association en question par le conseil communal.

La demande pour le subside jeunes est à faire moyennant le formulaire pour le subside ordinaire en joignant la preuve de l'accord du subside Qualité+.

- de dire que ces subsides seront libérés une fois le bilan annuel de l'assemblée générale des associations et la preuve de l'accord du subside Qualité+ étant présentés.

M. Aguilera ne participe pas à ce vote, art. 20

7. a Unanimentement

d'approuver le mandat présenté, 2025- 3/542/648120/99004-1, en cette séance.

(M. Aguilera ne participe pas à ce vote, art. 20)

7. b Unanimentement

d'approuver le mandat présenté, 2026- 3/542/648120/99004-1, en cette séance.

(M. Schmit ne participe pas à ce vote, art. 20)

8. Unanimentement

d'approuver les titres de recette présentés en cette séance



9. Unanimement

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2026 conformément aux indications reprises au tableau ci-contre :

Article du budget	Libellé	Justification sommaire de la demande de modification budgétaire	Montant des recettes ou des dépenses admises antérieurement	Nouveaux montants	Montant modifiés
3/170/646100/99001	Précompte immobilier, Forêt d'Anlier 2021-2025	Diverses réparations à faire	1.000,00 €	3.000,00 €	2.000,00 €
				TOTAL	2.000,00 €